

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 3 février 2014 et ajournée au 17 février 2014 au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4^e Avenue, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte :

Daniel Leblanc
Françoise Cormier
André Picard
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Mario Lasalle

Est également présent, Pierre Rondeau directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

051- 2014

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

M. le Maire Denis Laporte ouvre la séance et constate le quorum.

R 052-2014

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes lot 1 et lot 2 du 14 février 2014, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 69 368,10 \$ et payés, tel qu'autorisés par les articles 4 et 5 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois des lots 3 et 4 du 14 février 2014, d'une somme de 63 811,36 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

R 053-2014

FINANCEMENT D'EMPRUNT

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers :

1. Que la municipalité de Crabtree accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins de Joliette pour le solde d'emprunt de 74 814 \$ par billets en vertu du règlement numéro 2006-121, au prix cent, échéant en série 5 ans comme suit :

3 400 \$	5,25 %	27 octobre 2014
3 600 \$	5,25 %	27 octobre 2015
3 800 \$	5,25 %	27 octobre 2016
4 000 \$	5,25 %	27 octobre 2017
4 200 \$	5,25 %	27 octobre 2018
55 814 \$	5,25 %	27 octobre 2018

2. Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉ

R 54-2014

REFINANCEMENT D'EMPRUNT

Attendu que la municipalité de Crabtree se propose d'emprunter par billets un montant de 74 814 \$ \$ en vertu du règlement 2006-121;

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

En conséquence, il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers :

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.
2. Que les billets seront signés par le maire et le directeur général.
3. Que les billets seront datés du 27 octobre 2013.
4. Que les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15 %, payable semi annuellement.
5. Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1. 3 400 \$
2. 3 600 \$
3. 3 800 \$
4. 4 000 \$
5. 4 200 \$
6. 55 814 \$ (à refinancer)

ADOPTÉ

055-2014

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 158 179 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 158 179 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA 4^E AVENUE ENTRE LA 12^E RUE ET LA 16^E RUE

Monsieur André Picard donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, règlement décrétant une dépense de 1 158 179 \$ et un emprunt de 1 158 179 \$ pour des travaux de réfection de la 4^e avenue entre la 12^e rue et la 16^e rue

Cet Avis de Motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

R 056-2014

PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE NATIONALE 2014

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser Annie Loyer, directrice des loisirs, à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2014.

ADOPTÉ

R 057-2014

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LANAUDIÈRE

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu que la municipalité adhère à l'Association Forestière de Lanaudière pour l'année 2014 au coût de 150 \$.

ADOPTÉ

R 058-2014

**PROJET D'ENTENTE AVEC LE MTQ POUR TRAVAUX 4^E AVENUE
ENTRE LA 12^E RUE ET LA 16^E RUE DE LANAUDIÈRE**

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu que la municipalité informe le ministère des Transports que dans le cadre du projet de la 4^e Avenue entre la 12^e Rue et la 16^e Rue, la municipalité de Crabtree est prête à respecter les conditions suivantes pour que le MTQ accepte des branchements pluviaux sur la nouvelle conduite d'égout pluvial à installer :

- La municipalité accepte de prendre en charge l'entretien des conduites pluviales en lien ;
- La municipalité dégage la responsabilité du Ministère en cas de réclamation ou de poursuite à l'égard des équipements du Ministère liés aux branchements résidentiels en lien ;
- La municipalité prend la responsabilité en cas de réclamation ou de poursuite à l'égard des équipements du Ministère liés aux branchements résidentiels en lien ;
- La municipalité prend la responsabilité de s'assurer que chacun des branchements résidentiels sera doté d'un clapet antiretour fonctionnel et qu'il s'agit d'eaux pluviales et non usées.

ADOPTÉ

R 059-2014

FORMATION POUR FONCTIONNAIRES

Sur proposition de Mario Lasalleil est unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à prendre entente avec le CÉGEP Sorel-Tracy afin d'offrir aux 9 fonctionnaires une formation commune pour une journée le mercredi 26 mars 2014;

Le tout tel que présenté dans l'offre du 3 février 2014 préparée par monsieur Alexandre Bélisle, coordonnateur de la formation continue pour la somme de 1 810,86 \$, incluant les taxes et excluant les manuels de formation.

ADOPTÉ

R 060-2014

FORMATION ADMQ – « L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS, COURS PRATIQUE »

Sur proposition de Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général à inscrire les fonctionnaires qu'il jugera à propos à une formation ayant pour thème : « ***L'accès aux documents des organismes publics, cours pratique*** », laquelle formation se tiendra à St-Côme le mercredi 16 avril prochain, et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

R 061-2014

PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ ÉCHANGES — ÉTUDIANTS AVEC YMCA

Sur la proposition de Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers :

D'offrir un emploi à un étudiant dans le cadre du programme d'échange étudiant du YMCA, durant 6 semaines à l'été 2014 afin de lui permettre de vivre une expérience d'échange culturelle et d'apprentissage de la langue seconde tout en ayant un emploi rémunéré;

D'autoriser la directrice du service des loisirs, Annie Loyer, à remplir le formulaire de demande d'aide à l'emploi – 2014 du YMCA;

QUE le salaire pour cet employé soit fixé au salaire minimum en vigueur soit 10,35 \$ / heure;

QUE le salaire soit remboursé par le YMCA;

QUE seuls les frais marginaux soient assumés par la municipalité;

ADOPTÉ

R 062-2014

FORMATION FQM – « LA GESTION DES LACS ET DES COURS D'EAU »

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général à inscrire le conseiller municipal Daniel Leblanc à une formation ayant pour thème : « *la gestion des lacs et des cours d'eau* », laquelle formation se tiendra à Joliette les 3 et 4 décembre 2014, et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

R 063-2014

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE LA SHQ, L'OMH DE CRABTREE ET LA MUNICIPALITÉ DE CRABTREE

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers que le maire, Denis Laporte et le directeur général et secrétaire-trésorier, Pierre Rondeau, soit autorisé pour et au nom de la municipalité de Crabtree, à signer l'entente à intervenir entre la SHQ, la municipalité de Crabtree et l'Office municipal d'habitation de Crabtree.

ADOPTÉ

R 064-2014

AUTORISATION DE L'OMH DE CRABTREE À GÉRER LE PSL DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACL

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers que la municipalité de Crabtree autorise l'OMH de Crabtree à gérer en son nom le Programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis et qu'elle s'engage à en défrayer 10 % des coûts.

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h .

Denis Laporte, maire

Pierre Rondeau, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Denis Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.